

Inf'eau

N°4

Pêche



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

Sommaire

Actualités

L'été, attention aux cyanobactéries

Nouveaux
dépositaires

Garderie

Contrôles estivaux

Formation des
gardes-pêches
particuliers

Animation

Junior fishing tour

Open float-tube

Halieutisme

L'été, pêchez les
écrevisses !

Technique

Protection des sternes

Pêches de
sauvegarde

**Décisions CA,
Bureau et AG**

ACTUALITES

Dossier cyanobactéries

HALIEUTISME

L'été, pêchez les écrevisses !

Retrouvez nous sur nos réseaux



Fédération de Pêche et de Protection
des Milieux Aquatiques de la Nièvre

03.86.61.18.98 / fede.peche58@gmail.com



L'été, attention aux cyanobactéries !

Depuis plusieurs semaines, les lacs du Morvan sont soumis à une explosion de Cyanobactéries qui dans certains cas peut engendrer des interdictions de baignade et de consommation du poisson. (ce qui n'empêche en rien la pratique de la pêche en No kill) ...

Mais au final, c'est quoi les cyanobactéries ?

Ce sont des algues qui contiennent un pigment qui leurs donnent une coloration généralement bleu-verte.

Il en existe plusieurs espèces, dont certaines produisent des toxines qui peuvent provoquer des troubles de santé chez l'homme et certains animaux, en fonction de la concentration et des conditions d'exposition.



Développement de cyanobactéries en bordure de plan d'eau

Source : Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Ces micro-organismes se développent naturellement dans les eaux douces et stagnantes. Elles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des milieux aquatiques mais peuvent proliférer de façon soudaine lorsqu'elles disposent de suffisamment de nutriments et que les conditions de température et d'ensoleillement leurs sont favorables.

Elles peuvent alors former des « fleurs d'eau », écumes ou mousses, pouvant s'étendre sur la totalité d'un plan d'eau ou s'accumuler près des berges, à l'abri du vent.

La reconnaissance d'un développement de cyanobactéries peut passer par une efflorescence algale (par exemple Baye) mais elle n'est pas systématique. Un changement anormal de coloration est aussi un signe qui doit alerter (exemple à Chaumeçon).

Les cyanobactéries ne s'étendent pas forcément sur toute la masse d'eau, elles peuvent parfois rester localiser sur une zone (notamment des bras morts où l'hydraulicité est plus faible). Notons que les poissons ne restent pas cantonnés à une zone...



L'été, attention aux cyanobactéries !

Y a-t-il une surveillance des développements de cyanobactéries et quelles sont les répercussions sur la pêche de loisir ?

Les analyses sont réalisées uniquement sur les sites présentant un enjeu sanitaire, tel que l'alimentation en eau potable ou la baignade. Il est donc possible que l'eau de votre lieu de pêche contiennent des cyanobactéries mais qu'aucune restriction ne soit mise en place par manque de données.

Lorsqu'un développement trop important de cyanobactéries est mis en évidence, alors L'Agence Régionale de Santé préconise la prise d'arrêté préfectoral ou communal afin d'interdire l'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable, la baignade ou la consommation des poissons.

Soyez vigilant vis-à-vis des signes cités précédemment (efflorescence, écume, mousse et changement de coloration) car l'ARS n'est pas toujours prévenu immédiatement.

Précisons toutefois que lorsqu'elle est appliquée, cette interdiction de consommer les poissons est un principe de précaution puisque le lien entre la densité de cyanobactéries dans l'eau et les concentrations de toxines dans la chair des poissons est encore mal établi.

Quelles sont les précautions à prendre vis-à-vis des cyanobactéries ?

Si vous constatez la présence dans l'eau pouvant s'apparenter à des cyanobactéries, nous vous conseillons de prendre des précautions :

- Se renseigner sur la prise d'éventuels arrêtés interdisant la baignade et/ou la consommation des poissons. Ils sont affichés en mairie et proche des accès principaux
- Eviter les zones où des amas d'algues sont visibles
- Ne pas entrer dans l'eau, éloigner les enfants
- Ne pas consommer de petits poissons (type friture)
- Si vous conservez tout de même un poisson, il est recommandé de bien retirer la tête et les viscères
- Ne pas laisser les chiens accéder à l'eau, ni pour boire, ni pour se baigner





AAPPMA de Lormes – Nouveaux dépositaires de cartes de pêche :

Camping de l'étang du goulot,
2 rue des campeurs 58 140 Lormes.
Ouvert du 28 mars 2024 au 30 octobre 2024.
06 81 43 40 95.



Camping l'évasion,
route de Chaumeçon 58 140 Saint Martin
du Puy.
Ouvert du 1er avril au 31 octobre 2024.
07 83 31 72 52.



Les gorges de Narvau - Rivière Auxois



Garderie et réglementation :

Cet été, de nombreuses opérations de contrôles de la pêche auront lieu de jour comme de nuit y compris les weekends. Il est prévu également d'informer les pêcheurs sur la réglementation relative aux feux de camp ainsi que sur les stationnements aux abords des lacs.

Pendant la période estivale, l'usage du feu est totalement interdit sur l'ensemble du département. Concernant les plans d'eau servant de réserve d'eau potable, il est bon de rappeler que le stationnement de tout véhicule dans l'emprise des lacs reste strictement prohibé sous peine d'amendes prévues par la législation. La Gendarmerie et l'OFB seront chargés de ces contrôles et de faire respecter la réglementation.



Formation des gardes :

Comme mentionné dans la dernière newsletter, la formation des gardes pêches particuliers a eu lieu la première semaine de Juillet. Ivan ALFIER et Jérôme SAVE, respectivement, directeur et référent police de la Fédération Départementale de la Nièvre ont présenté les quatre thèmes nécessaires à l'obtention du module 3 (connaissance des milieux aquatiques et fonctionnement des écosystèmes, réglementation, techniques de pêche et espèces nuisibles) et répondu aux interrogations de la vingtaine de candidats.



ANIMATION / PROMOTION / EVENEMENTIEL



Junior Fishing Tour

Comme annoncé, dans la précédente newsletter, la Nièvre va organiser deux manches départementales du Junior Fishing Tour, épreuve nationale de pêche aux leurres du bord.

Les meilleurs compétiteurs, sur le cumul des deux manches, pourront prétendre à la finale régionale, avant peut-être de participer à la finale nationale.

Ces deux manches départementales seront organisées les 05 et 12 octobre 2024 à Decize.

Le concours est ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans maximum (en 2025).

Inscription gratuite aux épreuves à partir du 19 aout 2024.

Pour vous inscrire, contacter la Fédération Départementale de pêche aux 03 86 61 18 98.

CONVIVIALITÉ • PARTAGE • PROGRESSION

JFT
Junior Fishing Tour
Leurre
Championnats de France Jeunes

NOUVEAU 2024 / 2025

CIRCUIT JEUNES DE PÊCHE AUX LEURES

Tous niveaux / 2 catégories d'âge :
> Juniors (-14 ans)
> Espoirs (14 à 17 ans)

Des manches départementales, des finales régionales et le titre de champion.ne de France à la clé !

DES LOTS DE GRANDES MARQUES À GAGNER

WWW.
JUNIORFISHINGTOUR.FR

FFPS gijap PÊCHE



Pour pouvoir participer aux épreuves, il faut être titulaire d'une licence FFPS, cette dernière est accessible au coût dérisoire de 2 euros. Vous pourrez régler cette cotisation lors de votre inscription .

Pour ceux qui prétendent au titre suprême, il faudra anticiper les déplacements sur les différents sites de pêche.

Les inscriptions seront possibles dès le 19 aout 2024 auprès de la Fédération de Pêche de la Nièvre.

Inf'eau Pêche



ANIMATION / PROMOTION / EVENEMENTIEL

Etang de Vaux : Open float-tube Carnassiers



Après une année d'interruption due à la fermeture de la pêche (canicule et faible niveau d'eau) Le concours float tube de l'étang de Vaux aura lieu le **21 septembre 2024.**

Le montant de l'inscription est de 35 euros et il sera possible de se restaurer (frites, barbecue) pour la somme de 8 euros.

La dotation est de 3500 euros et le nombre de places limités à 60 personnes. L'inscription est obligatoire.

A ce jour, 33 personnes se sont inscrites.

Vous trouverez ci-joint le lien pour vers le bulletin d'inscription :

<https://www.federationdepeche58.fr/uploads/r%C3%A8glement%20et%20fiche%20d%27inscription%20.pdf>

Open float-tube carnassiers

Etang de Vaux

Samedi 21 septembre 2024

Organisé par la Fédération de Pêche de la Nièvre et l'AAPPMA de Vaux

3ème édition

3500 €

de dotations

1 lot à chaque participant

Programme du concours

7h : accueil des compétiteurs / café
9h - 12h: manche 1
14h - 17h: manche 2
17h30 : remise des prix
Restauration possible sur place

Engagement : 35€/pêcheur

Places limitées à 50

Inscription préalable obligatoire
(Pas d'inscription sur place)

Renseignements et inscriptions :
Fédération de pêche de la Nièvre
03.86.61.18.98



Inf'eau *Pêche*





De nos jours, l'ultra-spécialisation des pêcheurs et l'évolution de la société entraîne une forte baisse des sorties pêche en famille. Pourtant, nous sommes nombreux à avoir graver en mémoire ces journées d'été passé au bord de l'eau entre pêche et baignade avec un père ou un grand père. Bien souvent, c'était l'occasion de faire un piquenique ou un barbecue lorsque nous étions rejoints par les autres membres de la famille. Peu importe, le nombre et la taille de poissons capturés... Nous étions simplement heureux d'être là tous ensemble.



Pour ceux qui sont nostalgiques de ces moments de partage et de convivialité, la pêche des écrevisses est faite pour vous.

Elle est simple, ludique, peu onéreuse, se pratique en été et peut se conclure par un excellent repas. Que demander de mieux ?

Nous évoquerons ici uniquement les espèces nuisibles et leurs pêches. Pour ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur les différentes espèces d'écrevisses, une brochure est disponible à la Fédération de Pêche de la Nièvre.



Il existe également un atlas des écrevisses de Bourgogne France comté disponible sur de nombreux sites internet au tarif de 29 euros auquel la Fédération de Pêche de la Nièvre a contribué. Dans la Nièvre, 3 espèces d'écrevisses envahissantes sont présentes et capturables sans aucune modération.



L'écrevisse Américaine (*orconectes limosus*)

De couleur assez sombre, gris verdâtre. Elle a aussi la particularité de présenter des marbrures marrons bordeaux sur les segments de l'abdomen.

Elle est plutôt présente dans les étangs, canaux et grandes rivières de seconde catégorie. Elle aime les eaux plutôt chaudes et peu courantes. Plutôt petite, ce n'est pas l'espèce la plus recherchée pour son aspect culinaire.

Ecrevisse américaine

Orconectes limosus (Rafinesque, 1817)

Famille	<i>Cambaridae</i>
Origine	Côte est des Etats-Unis, Introduite en France dans les années 1910.
Taille maximale	120 mm
Croissance	Rapide
Longévité	4 ans
Habitat	Plans d'eau, marais, canaux, rivières, ruisseaux

Reproduction

Maturité sexuelle : 1 à 2 ans
Nombre : plusieurs par an
Nombre d'œufs : 100 à 200

Observations

- Porteuse saine de la peste des écrevisses,
- Espèce la plus représentée en France,
- Supporte une grande amplitude thermique et une eau de qualité médiocre.

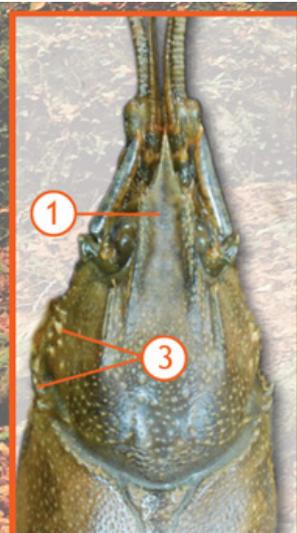
Statut

Espèce « susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques » (article R. 432-5 du code de l'environnement).
Introduction interdite dans tout type de milieu (article L. 432-10 1° alinéa du code de l'environnement).



Critères de détermination

- 1 rostre en forme de gouttière et aux bords parallèles
- 2 tâches rougeâtres sur les segments de l'abdomen
- 3 épines avant et après le sillon cervical
- 4 un ergot interne sur le carpopodite





L'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*).

Elle est de couleur sombre, marron à rouge brun. Ses pinces imposantes sont lisses sur les deux faces. La présence d'une tache blanche ou bleutée sur la face extérieure à la commissure des pinces permet de facilement l'identifier. Dans la Nièvre, on la retrouve plutôt dans les eaux de première catégorie. Elle est présente dans l'ensemble des cours d'eau et lacs du Morvan ainsi que dans des rivières comme la Nièvre ou le Beuvron. Sa taille imposante en fait un met de choix ; elle est particulièrement recherchée par les pêcheurs d'écrevisses.

Ecrevisse de Californie *Pacifastacus leniusculus* (Dana, 1852)

Autres noms usuels : Ecrevisse signal, Ecrevisse du Pacifique

Famille	Astacidae
Origine	Côte ouest des Etats-Unis, Introduite en France dans les années 1970.
Taille maximale	180 mm
Croissance	Rapide
Longévité	10 ans
Habitat	Ruisseaux, rivières, plans d'eau, canaux

Reproduction

Maturité sexuelle : 1 à 2 ans
Nombre : 1 par an
Nombre d'œufs : 150 à 400

Observations

- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse,
- Concurrence très forte avec les écrevisses autochtones,
- Creuse de nombreuses galeries,
- Risque de confusion avec l'Ecrevisse à pattes rouges.

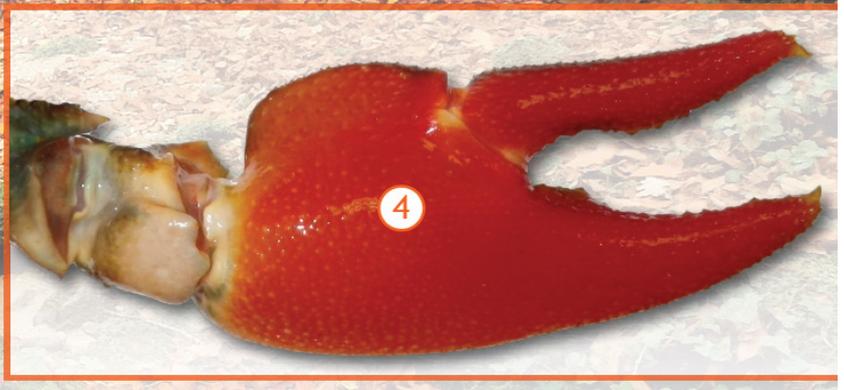
Statut

Espèce « susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques » (article R. 432-5 du code de l'environnement). Introduction interdite dans tout type de milieu (article L. 432-10 1° alinéa du code de l'environnement).



Critères de détermination

- 1 deux crêtes postorbitales
- 2 rostre aux bords parallèles
- 3 tache blanche ou bleutée à la commissure des pinces
- 4 face interne des pinces, lisse et rouge
- 5 céphalothorax lisse





Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*).

De couleur généralement rouge à rouge marron. Elle se détermine facilement grâce à la présence de nombreux tubercules rouges sur ces pinces. Elle affectionne les eaux chaudes, ainsi elle est peu présente en première catégorie piscicole. C'est un véritable fléau car elle peut se reproduire deux fois par an et supporte facilement les périodes de sécheresse en creusant des terriers. Dans la Nièvre, elle est présente dans les rivières et étangs du nord-ouest du département (secteur de Cosne sur Loire). Si ses pinces sont fines et peu garnies, la chair de sa queue est ferme et la rend attractive. Il sera néanmoins nécessaire de rincer vos prises plusieurs fois à l'eau claire pour éliminer la vase contenue dans la carapace.

Ecrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii* (Girard, 1852)

Autres noms usuels : Ecrevisse rouge de marais, Ecrevisse rouge de Louisiane

Famille	Cambaridae
Origine	Sud-est des Etats-Unis, Introduite en France en 1976.
Taille max	150 mm
Croissance	Rapide
Longévité	2 à 3 ans
Habitat	Marais, lacs, étangs, canaux, rivières

Reproduction
Maturité sexuelle : 6 mois
Nombre : plusieurs par an
Nombre d'œufs : 50 à 600

Observations
- Porteuse saine de la peste de l'écrevisse,
- Creuse de nombreuses galeries,
- Perte de la biodiversité initialement présente (jusqu'à 90 %),
- Très résistante aux conditions thermiques et hydrologiques extrêmes.

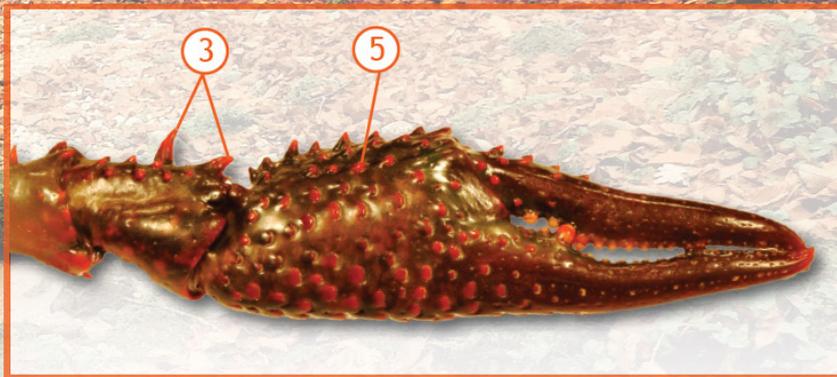
Statut

Espèce « susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques » (article R. 432-5 du code de l'environnement).
Espèce « non représentée » en France (arrêté ministériel du 17 décembre 1985).
Introduction interdite dans tout type de milieu (article L. 432-10, 1° et 2° alinéa du code de l'environnement).
Importation, transport et commercialisation de spécimens vivants interdits (AM modifié du 21 juillet 1983).



Critères de détermination

- ① rostre aux bords convergents
- ② sillons branchiocardiaques se rejoignant en un point
- ③ un ou deux ergots internes sur le carpopodite
- ④ aspérités sur le céphalothorax
- ⑤ tubercules rouges sur les pinces



PRATIQUE DE LA PÊCHE ET HALIEUTISME

L'été, pêcher les écrevisses



Concernant le matériel, rien de complexe. Chaque pêcheur a le droit d'utiliser simultanément 6 balances. Le tarif moyen étant de 5 euros par engin.

Il est fortement conseillé d'utiliser une « perche » pour déposer de la manière la plus précise ses balances. Un bout de bois terminé par une fourche fera l'affaire.

Votre balance est munie en son centre d'un rond circulaire sur lequel il faudra disposer l'appât. Attention à bien verrouiller ce dernier pour ne pas vous le faire arracher par les écrevisses.



L'écrevisse est détritivore et peut être attirée par de nombreux type d'appâts. Morceaux de poissons, de viandes, croquettes pour chiens, pellets etc

La meilleure période s'étend de juin à octobre (attention si vous pêchez en première catégorie de bien respecter les périodes de fermeture de la pêche). Les écrevisses sont peu ou pas actives en hiver (température d'eau) et au printemps(reproduction).

Il faudra prospecter pour découvrir les meilleures zones. Si la Louisiane et l'américaine n'ont pas de postes particuliers, pour l'écrevisse signal, il faudra privilégier les zones encombrées de branches, racines ou encore de blocs de cailloux.

En général quelques minutes d'attentes suffisent pour savoir si les écrevisses sont là. Il n'est pas rare de capturer plusieurs dizaines voire centaines d'individus.

Pour les tuer, vous devez ôter le telson (Mettre photo), c'est la partie centrale de la queue qui est reliée à l'intestin.

Concernant l'aspect culinaire, de multiples recettes existent toutes aussi bonnes les unes que les autres...au cours bouillon, au barbecue, en cassolette, à vous de choisir le meilleur moyen de les déguster et de les accommoder.



Inf'eau Pêche



Arrêté de protection des zones de nidification des sternes

Chaque année, la DDT de la Nièvre prend un arrêté de protection des zones de nidification des sternes. Le 2024 est paru le 12 juillet (58-2024-07-12-00001).

L'interdiction prendra fin le 31 aout inclus.

Pour rappel, il est strictement interdit de rentrer dans le périmètre protégé.

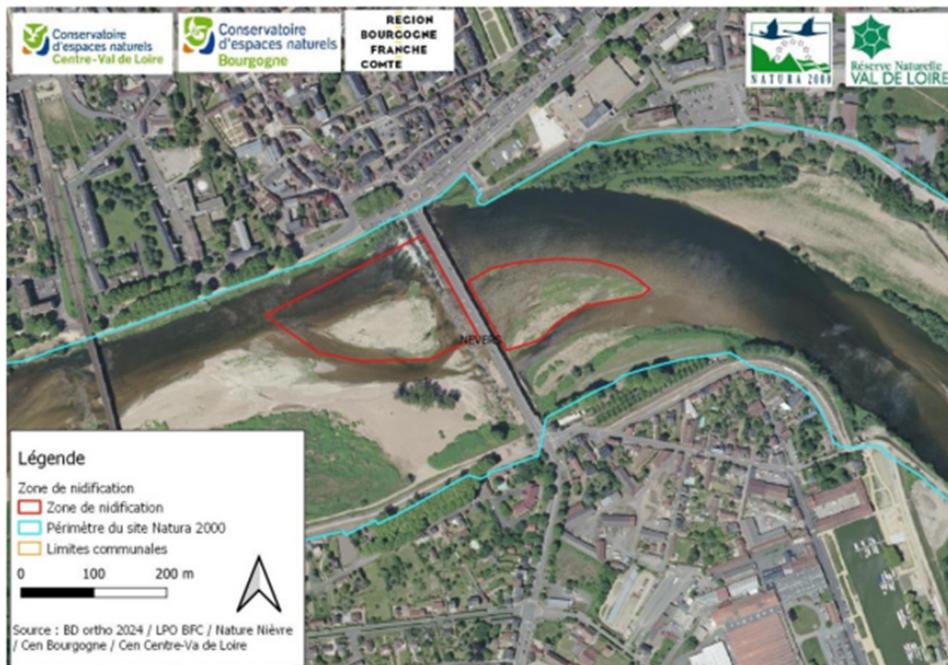
Secteur Nevers (58)

Zone de nidification 1 sur l'île aux sternes à Nevers

Date d'observation	Espèces concernées	Nombre de couples présents
3 juillet 2024	Sterne naine	5
	Sterne pierregarin	8

Domaine Public Fluvial : environ 4.7 ha à l'étiage repartis sur deux îlots.

Remarque : cette année des oiseaux nichent également sur l'îlot en amont immédiat du pont. Une nichée a réussi à survivre au retour de crue de fin juin.



A Nevers, soyez vigilant car l'îlot situé juste en amont du pont de Loire est lui aussi concerné par l'arrêté.



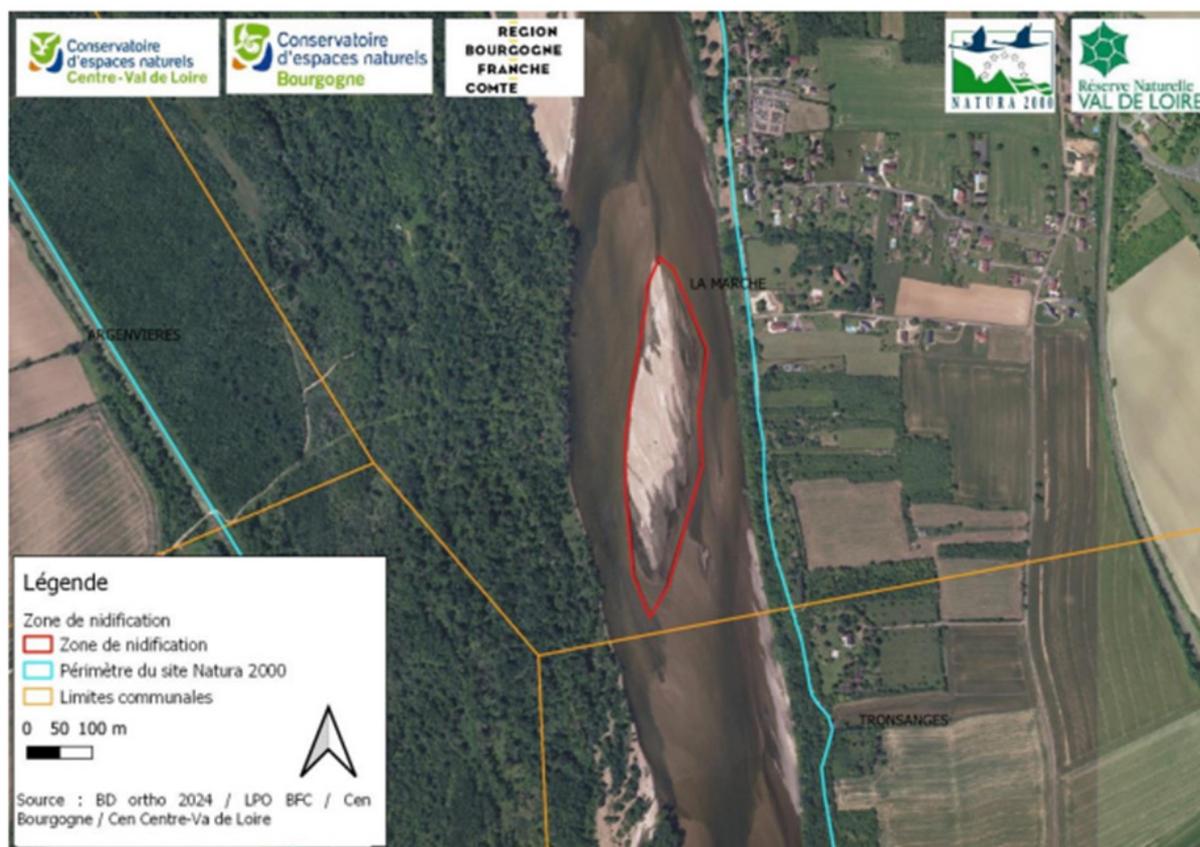
Secteur La Marche

Zone de nidification 2 au droit du lieu-dit Les Cris

Date d'observation	Espèces concernées	Nombre de couples présents
2 juillet 2024	Sterne naine	0
	Sterne pierregarin	16

Domaine Public Fluvial : environ 4.5 ha à l'étiage

Remarque : zone de reproduction nouvellement occupée en 2023 avec une réussite de la reproduction puisqu'aucun couple n'a abandonné la colonie en cours de reproduction et des jeunes ont été observés à l'envol, démontrant ainsi que l'absence de dérangements humains favorise grandement la reproduction. En 2024, la zone est de nouveau occupée avec une augmentation des effectifs. Le retour de crue de fin juin a réduit à zéro les effectifs initiaux de Sterne naine (5 couples au 19 juin). Si les effectifs de Sterne pierregarin ont été également réduits, 29 jeunes sont en cours d'élevage au moment de la consultation.





Secteur La Celle-sur-Loire (58) et Léré (18)

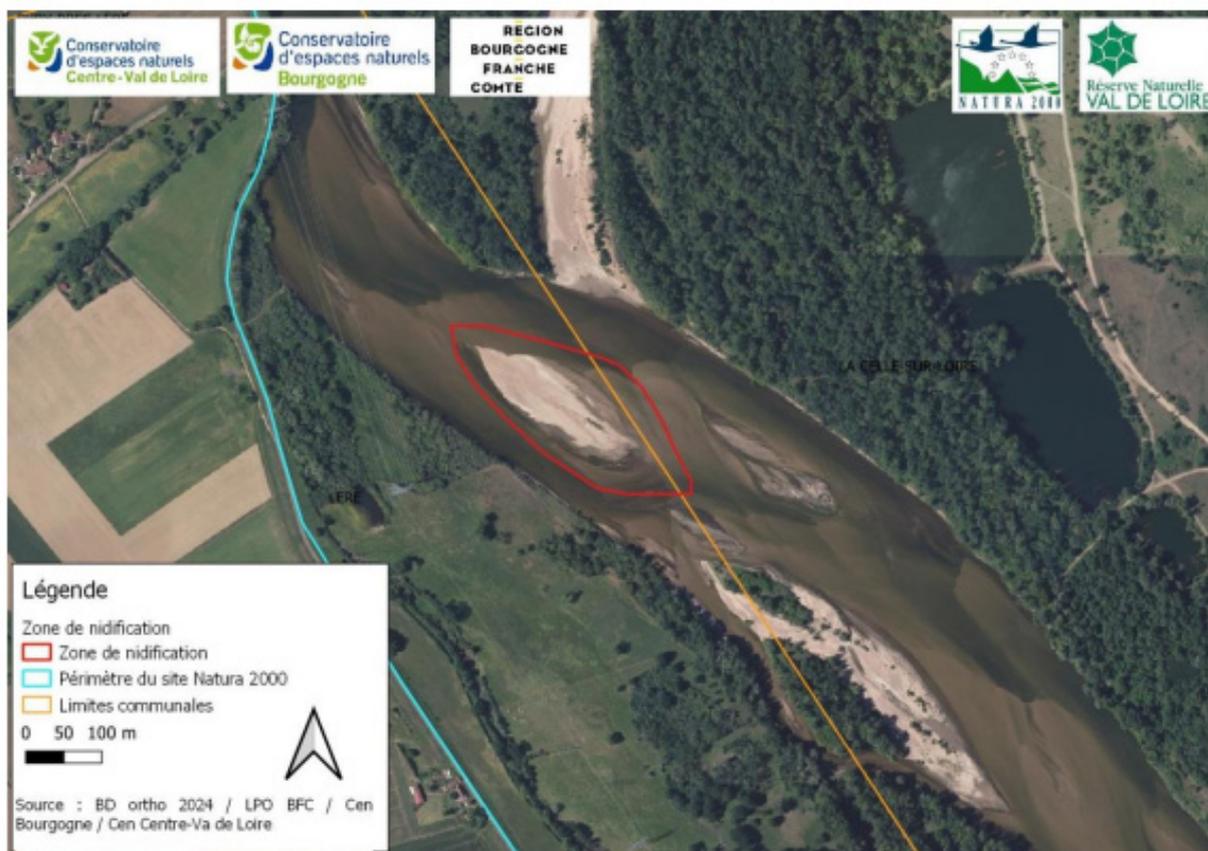
Zone de nidification 3 au droit du lieu-dit Les Butteaux à Léré et au droit des Brocs à La Celle-sur-Loire

Date d'observation	Espèces concernées	Nombre de couples présents
2 juillet 2024	Sterne naine	8
	Sterne pierregarin	13

Domaine Public Fluvial : environ 3.8 ha à l'étiage

Remarque : la zone de reproduction a été complètement inondée lors du retour de crue.

L'ensemble des effectifs présentés ici (moins qu'avant crue) constituent donc des pontes de remplacement.



GESTION PISCICOLE ET TECHNIQUE



Pêches de sauvegarde piscicole



La Fédération de Pêche réalise des pêches de sauvegarde piscicole dans le cadre de la réfection des ponts. L'objectif est de retirer les poissons présents dans l'emprise des travaux avant la mise à sec du tronçon concerné afin de pouvoir travailler hors d'eau.

Dans le cadre de travaux routiers, la DREAL BFC a sollicité la Fédération de Pêche 58 pour des pêches de sauvegarde, sur des ruisseaux, affluents de l'Allier, passant sous la déviation de la RN7 aux environs Chantenay Saint Imbert (58240).

Ces opérations ont été effectuées en plusieurs fois entre l'été 2023 et le printemps 2024.

Certaines portions concernées par ces travaux, devant faire l'objet de terrassement, d'aménagements d'ouvrages et de restructuration du lit du cours d'eau, ont donné lieu à des pêches de sauvegarde piscicole.

Ces pêches de sauvegardes ont permis de capturer plusieurs kilos de poissons, et ainsi de s'assurer qu'il n'y ait pas de mortalité piscicole induite par les travaux.

A noter la présence exceptionnelle d'une lotte de rivière, mise en évidence lors de l'opération.

L'espèce majoritaire est le chevesne, les poissons ont été transférés dans le cours d'eau, hors de l'emprise du chantier, en amont du site des travaux.



DECISIONS CA, BUREAU ET AG DE LA FEDERATION

Résumé effectué par le Président Jean-Philippe PANIER

CA du 04/03/2024 :

- 1: Adoption à l'unanimité du bilan financier 2023 conformément à l'article 19 des statuts et validé et certifié par nos experts (Expert-comptable, CAC, Vérificateurs, DDT).
- 2: Saisine du Préfet relatif aux étangs privés et à l'obligation pour certains de détenir une carte de pêche fédérale.
- 3: Demande au Préfet de la Nièvre d'organiser une élection complémentaire d'un administrateur au sein du CA de la Fédération avec un profil financier afin de remplacer Alain BONNEL décédé.
- 4: Organisation d'une AG Ordinaire et Extraordinaire le 23/03/2024 à Coulanges-les-Nevers.
- 5: Convention en cours de signature avec la Gendarmerie Nationale dans le cadre de nos relations police de la pêche et surveillance.
- 6: Décision modificative sur la tarification des animations réalisées par Nicolas et Romaric.
- 7: Décision de relancer la Newsletter et d'amplifier la communication via les divers réseaux.

CA du 11/06/2024

- 1: bilan des cartes de pêche - 9%.
- 2: AG FNPF et Syndicat à PARIS les 22 et 23 juin 2024, le Président va s'y rendre.
- 3: Organisation de l'AG Extraordinaire du 27/06/2024 relative à l'élection complémentaire d'un administrateur afin de trouver un financier en remplacement d'Alain BONNEL décédé.
- 4: Discussion projet d'Avenir d'ici la fin du mandat actuel.
- 5: Luthenay-Uxeloup signature d'une convention avec la ComCom pour le parcours labellisé sur le canal latéral à la Loire.
- 6: Rencontre avec les élus de la ComCom pour la signature de la convention de gestion de l'étang du Merle.
- 7 : Evocation du travail le dimanche pour les salariés.
- 8: Organisation du 1er Fishing Tour option pêche aux leurres à DECIZE (2 manches).

AG Ordinaire et Extraordinaire du 23/03/2024

Adoption à l'unanimité ou à la majorité par les membres des AAPPMA de l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour (rapport moral, d'activités, bilan financier 2023, budget prévisionnel 2024 et adoption des statuts types modifiés). Le compte-rendu sera transmis à l'ensemble de notre réseau du loisir pêche.